

CONSEIL MUNICIPAL DE HAUTEROCHE

Séance du mardi 26 mars 2024

Procès-Verbal

sous réserve d'approbation lors du prochain conseil municipal

Présents : Noëlle BALLET, Pascale BERTHET, Didier BESSON, Jacques COMBE, Michel DROVIN, Christophe FEBVRE, Claude GALLINET, Christelle JOLY, Franck LECOULTRE, Christian MAIRE, Yves MOUREY, Pascale SALET, Daniel SEGUT, Eva VAUZEILLES.

Absent excusé : Christian NOIR (pouvoir à Didier BESSON).

Absente : Sabine LEROY

Secrétaire de séance : Christelle JOLY

Secrétaire de mairie : Sonia BARBAUD

Ouverture de la séance à 20h

1/ Approbation du procès-verbal du conseil du 20 février 2024

Le procès-verbal du conseil municipal du 20/02/2024 est approuvé à l'unanimité.

Délibérations n° 011 à 022 :

2/ Comptes Administratifs, Comptes de Gestion 2023 et affectation des résultats

Budget Principal

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
BUDGET GÉNÉRAL						
Résultat reportés		384 629.31 €	- €	61 442.98 €	- €	446 072.29 €
Opération de l'exercice	734 065.93 €	972 750.14 €	1 018 424.53 €	779 210.38 €	1 752 490.46 €	1 751 960.52 €
TOTAUX	734 065.93 €	1 357 379.45 €	1 018 424.53 €	840 653.36 €	1 752 490.46 €	2 198 032.81 €
Résultats de clôture		623 313.52 €	-177 771.17 €			445 542.35 €

Budget Annexe Commerces

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
BUDGET "COMMERCES"						
Résultat reportés		38 503.05 €	23 089.83 €		23 089.83 €	38 503.05 €
Opération de l'exercice	21 809.57 €	36 461.82 €	104 998.68 €	79 119.83 €	126 808.25 €	115 581.65 €
TOTAUX	21 809.57 €	74 964.87 €	128 088.51 €	79 119.83 €	149 898.08 €	154 084.70 €
Résultats de clôture		53 155.30 €	-48 968.68 €			4 186.62 €

Budget Annexe Assainissement

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
BUDGET "ASSAINISSEMENT"						
Résultat reportés		73 316.19 €	34 740.48 €		34 740.48 €	73 316.19 €
Opération de l'exercice	87 832.66 €	93 097.32 €	74 451.59 €	79 719.01 €	162 284.25 €	172 816.33 €
TOTAUX	87 832.66 €	166 413.51 €	109 192.07 €	79 719.01 €	197 024.73 €	246 132.52 €
Résultats de clôture		78 580.85 €	-29 473.06 €			49 107.79 €

Budget Annexe Lotissement

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
BUDGET "LOTISSEMENT"						
Résultat reportés		- €	- €		- €	- €
Opération de l'exercice	80 863.88 €	50 092.11 €	50 092.11 €	- €	130 955.99 €	50 092.11 €
TOTAUX	80 863.88 €	50 092.11 €	50 092.11 €	- €	130 955.99 €	50 092.11 €
Résultats de clôture	- 30 771.77 €		-50 092.11 €		- 80 863.88 €	

Le Conseil Municipal adopte les comptes administratifs et déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2023 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
POUR à l'unanimité

3/ Taux des taxes locales

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE de maintenir les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

- taxe d'habitation : 8.03 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 40.46 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 31.54 %

POUR à l'unanimité

4/ Budgets Primitifs 2024

Le conseil municipal approuve les budgets primitifs 2024 qui s'équilibrent en dépenses et en recettes tels que :

- **BUDGET PRINCIPAL :**
 - o Recettes et dépenses de fonctionnement : 1 275 035.35 €
 - o Recettes et dépenses d'investissement : 2 093 490.87 €
- **BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT :**
 - o Recettes et dépenses de fonctionnement : 155 119.79 €
 - o Recettes et dépenses d'investissement : 257 411.59 €
- **BUDGET ANNEXE COMMERCES :**
 - o Recettes et dépenses de fonctionnement : 48 186.62 €
 - o Recettes et dépenses d'investissement : 83 123.51 €
- **BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT « LA VY DE BAUME » :**
 - o Recettes et dépenses de fonctionnement : 355 863.88 €
 - o Recettes et dépenses d'investissement : 405 955.99 €

POUR à l'unanimité

5/ M57 – Fongibilité des crédits

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de davantage de souplesse budgétaire puisqu'elle offre la possibilité au Conseil Municipal de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L.5217-10-6 du CGCT). Dans ce cas, le Maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Un tableau retraçant ces mouvements serait alors présenté au conseil municipal le plus proche, dans les mêmes conditions que les décisions prises par le Maire en vertu de l'article L-2122-22 du CGCT.

Le Conseil Municipal,

- autorise Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

POUR à l'unanimité

6/ Parc photovoltaïque au sol

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal du projet de centrale photovoltaïque au sol présenté par la société Latitude Solaire.

L'étude du projet se situe sur la commune de HAUTEROCHE au lieu-dit « A La Tillette » CRANÇOT sur une partie de la parcelle ZC69 représentant une surface d'étude de 10 ha.

La contrepartie financière de la prise à bail des terrains octroie le versement d'un loyer à l'hectare utile, chaque année pendant 30 ans au propriétaire.

Le versement du loyer proposé à la commune est de 7 000 € par hectare utile/an pendant 30 ans.

Après échange, le Conseil Municipal, par 14 voix POUR et 1 abstention :

- Donne un avis favorable à cette étude et mandate Monsieur Le Maire pour signer tous documents afférant à cette affaire,

POUR 14

Abstention 1 (Jacques COMBE)

6/ ONF : devis des travaux 2024

Devis de travaux présenté par l'ONF : Fonctionnement 3840€ et investissements 7098€

Grandes discussions entre les conseillers sur la manière de traiter nos forêts.

POUR 4 (Didier BESSON + pouvoir de Christian NOIR, Pascale BERTHET, Franck LECOULTRE)

CONTRE 3 (Yves MOUREY, Michel DROVIN, Jacques COMBE)

Abstentions 8

7/ Convention avec le Département pour l'installation de trottoirs sur la Route de La Marre

Le Maire rappelle le souhait de la commune de procéder à l'aménagement d'un trottoir sur la Route de la Marre. Ces travaux sont situés dans l'emprise du domaine routier départemental, il convient donc de signer une convention

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE le Maire à signer la convention avec le Département

POUR à l'unanimité

7/ Questions et informations diverses :

- SIE de l'Heute La Roche : les travaux des réservoirs vont débuter en mai 2024. Les matériaux de déblaiement seront apportés, comme convenu, sur la future ZA. Le défrichage de la ZA sera effectué en amont.
- ABRAPA : les ateliers d'aide à l'informatique seront reconduits
- Micro Crèche : pour des raisons économiques, la pose des cuisines sera effectuée par nos employés communaux aidés de conseillers bénévoles comme Daniel SEGUT, Pascale BERTHET et Christian MAIRE. Merci
- Demande de M. Justin ESTEVE et de Mme Léa COMPAGNON – Chemin du Plasne - pour le rachat d'une bande de terrain et talus situé derrière chez eux sous le stade. Le Conseil Municipal accepterait la vente de ces 350m² au prix de 14000€ en précisant que les frais de géomètre et de notaire sont à la charge de l'acquéreur. De plus en cas de décision de modifier le talus soutenant le terrain de foot, ils devront faire leurs affaires afin d'éviter tout éboulement (mur de soutènement) pour que la commune ne soit jamais inquiétée.

POUR la vente 9

Abstentions 6

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h20

Le Maire
Daniel SEGUT

La secrétaire de séance
Christelle JOLY